



Montréal, le 7 mars 2022

PAR TÉLÉCOPIEUR : (450) 972-7764

***SOUS TOUTES RÉSERVES
SANS PRÉJUDICE***

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Administration régionale – Québec

4, Place Laval

Bureau 400

Ville de Laval, (Québec) H7N 5Y3

**Objet : Virage technologique en droit carcéral
Visio parloir AVOCAT-CLIENT**

Madame, Monsieur,

L'Association des avocats carcéralistes progressistes, fondée en 2018, est composée d'avocates et d'avocats, provenant tant de la pratique privée que des Centres communautaires juridiques, ainsi que de stagiaires et d'étudiants en droit. L'Association a pour mission de lutter contre les injustices sociales, défendre, protéger et améliorer les droits des personnes incarcérées, que ce soit par diverses interventions ou par la collaboration avec les autres acteurs du système de justice. Aussi, nous avons comme objectif de promouvoir et de favoriser le développement du droit carcéral, d'offrir des formations et de sensibiliser la société concernant les enjeux touchant les personnes incarcérées et leurs proches.

Par la présente, nous sollicitons votre collaboration concernant l'instauration d'un système de Visio-Parloir pour les rencontres avocats-clients. Comme vous avez pu le constater, cette pandémie nous a permis d'assister à un virage technologique dans plusieurs sphères du gouvernement et le service correctionnel du Canada (ci-après « SCC ») n'en fait pas exception. À titre d'exemples, les audiences devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (ci-après « CLCC ») et les audiences en matière disciplinaire se font maintenant de manière virtuelle.

Malgré ce virage technologique au sein de la CLCC et du SCC, les établissements de détention fédéraux ne sont toujours pas munis de Visio-Parloir pour les rencontres avocat(e)s-clients, à l'exception de l'Établissement de Port-Cartier. Il est important de rappeler que depuis mars 2020, même les rencontres en personne n'étaient pas toujours possibles vu la fermeture des établissements aux visites d'avocats.

Par ailleurs, soulignons que la communication via le téléphone avec les personnes incarcérées est difficile, inefficace et acunement confidentielle (problèmes d'accès au téléphone, prise de rendez-vous compliquée dans certains établissement, lacunes quant à la collaboration de la part de plusieurs employés du SCC afin de permettre les rencontres téléphoniques, consignes variables selon l'interlocuteur et selon l'établissement, etc.).

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est de la responsabilité du SCC de s'assurer que le droit à l'avocat d'une personne incarcérée soit respecté. Aussi, nous sommes d'avis que l'instauration d'un système de visio-parloir semblable à celui installer dans les établissements de détentions provinciaux serait une solution idéale, efficace et peu coûteuse.

Le 25 février dernier, la Sous-ministre de la Justice provinciale, Mme Line Drouin, soulignait le travail des partenaires du système de justice qui sont à pied d'œuvre afin de poursuivre la mise en œuvre d'un plan pour moderniser le système de justice. Aussi, c'est par le biais de la septième édition du *Bulletin de la transformation de la Justice*, qu'elle nous faisait part des avancées majeures suivantes :

« Du côté du Ministère de la Sécurité Publique provincial, depuis mars 2020, l'ensemble des établissements de détention sont en mesure de procéder à des comparutions à distance. En effet, dans le cadre de la pandémie, des avancées importantes ont été réalisées, notamment l'implantation de salles virtuelles, l'utilisation de TEAMS pour les audiences en contexte virtuel et semi-virtuel, ainsi que l'élargissement de la visio-comparution à l'aide d'équipements mobiles et temporaires aux endroits où elle n'était pas implantée. À l'heure actuelle, huit établissements de détention possèdent des infrastructures permanentes, soit Amos, Hull, Leclerc de Laval, Montréal, Rivière-des-Prairies, Roberval, Sept-Îles et Sorel-Tracy. Elles sont à venir dans les sept autres établissements de détention. De plus, dans un but de pérennisation de l'usage de la visioconférence, la récente Direction du développement du numérique correctionnel relevant du MSP travaille à optimiser et uniformiser les pratiques liées aux services de visio-comparutions et visio-parloirs dans toute la province. Entre le 1er avril et le 31 décembre 2021, ce sont 30 880 prévenus qui ont comparu par visioconférence à partir d'un établissement de détention dans ces districts déployés. Il s'agit d'un taux d'utilisation de plus de 95,5 % . »

Nous aimerions souligner également que les avocats agissent comme représentants légaux des personnes incarcérées dans plusieurs domaines (civil, criminel, carcéral, familial, etc.) et que les enjeux sur lesquels ils travaillent visent des droits fondamentaux constitutionnels et protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une société libre et démocratique comme le Canada se doit de trouver des solutions afin de faire respecter ces droits de façon efficace et adéquate.

Nous sommes conscients qu'actuellement le système de visio-parloir sert principalement pour les audiences devant la CLCC, la Cour et les contacts avec les proches des personnes incarcérées. Or, le Service correctionnel du Canada gagnerait grandement à en élargir la portée de par la rapidité avec laquelle les détenus pourraient ainsi communiquer avec leurs procureurs et collaborer davantage avec leur équipe de gestion de cas. Prenons en exemple des consultations rapides sur leur classement et transfèrement dès la réception, le consentement ou non à l'évaluation psychologique, la préparation initiale du plan de sortie et l'assistance ou non d'un avocat pour la Cour disciplinaire. Toutes ses rencontres éviteraient des reports et demandes d'extension de délais, des tentatives de rendez-vous et des annulations pour causes externes, sans parler des demandes d'échange de documents qui se font toujours tardivement.

Nous avons tous été témoins de l'efficacité de la technologie avec le système provincial et nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration pour aller dans ce sens. Ainsi, il nous fera plaisir de travailler avec vous vers des manières et des procédures plus équitables, efficaces et respectueuses des droits des personnes incarcérées.

En espérant pouvoir compter sur votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



**Me Cynthia Chénier,
Présidente de**

L'ASSOCIATION DES AVOCATS CARCÉRALISTES PROGRESSISTES

C.C.

Anne Kelly

Commissaire Service correctionnel du Canada
AnneKellyCommissioner@csc-scc.gc.ca

Ivan Zinger

Bureau de l'enquêteur correctionnel
org@oci-bec.gc.ca

L'honorable Marco E. L. Mendicino

Ministre de la Sécurité Publique
marco.mendicino@parl.gc.ca